

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU JEUDI 18 JUIN 2009

L'an deux mil neuf, le jeudi dix huit juin, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle annexe à la mairie, sous la présidence de Monsieur LE BARRON Gérard, Maire.

Présents : Messieurs Le Barron, Lallouet, Robillard, Paquet, Duhamel, Armand, Chapron, Durand, Durel, Moncel, Mesdames Imbeaud, Cattané, Lorgette, Manoury, Le Roux.

Absents : //

Procuration : //

Le compte rendu de la dernière séance est approuvé à l'unanimité.

Prise en charge du déficit annuel de la cantine, des frais de fonctionnement du gymnase et de la bibliothèque et prise en charge des heures d'intervention d'un employé communal à l'école « les trois villages » par le syndicat scolaire « les trois villages »

Mr le maire expose à l'assemblée que :

- Considérant le déficit annuel de la cantine scolaire
- Considérant que les classe de l'école « les trois villages » utilisent le gymnase et la bibliothèque de la commune de Feuguerolles Bully
- Considérant q'un employé communal intervient occasionnellement à l'école « les trois villages » pour de l'entretien et des menues réparations,

Il convient par conséquent de refacturer le déficit cantine et une partie des frais de fonctionnement du gymnase et de la bibliothèque (proportionnellement aux nombres de semaines d'école) ainsi que les heures d'intervention de l'employé communal au syndicat scolaire « les trois villages »

Mr le maire propose que :

- Les différents coûts soient calculés chaque année et soient inscrits au budget communal chaque année au compte 7475
- Qu'une convention entre la commune de Feuguerolles Bully et le syndicat scolaire « les trois villages » soit établie

Cette délibération annule et remplace la délibération n° 41/2007, à la demande de la trésorerie de Caen Ouest.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte les propositions de mr le maire.

Détermination des ratios d'avancement de grade et création d'un poste d'adjoint administratif 1ère classe :

Mr le maire informe qu'il convient de déterminer le taux (ratio) d'avancement de grade pour la catégorie C, filière administrative, grade d'adjoint administratif 1ère classe. Il propose un taux de 100 %.

Mr le maire expose également que suite à la réussite de l'adjoint administratif 2ème classe à l'examen professionnel d'adjoint administratif 1ère classe, il propose de créer un poste d'adjoint administratif 1ère classe, temps complet, à compter du 1^{er} juillet 2009.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- Accepte le taux de 100 %
- Accepte de créer un poste d'adjoint administratif 1ère classe temps complet à compter du 1^{er} juillet

Ancienne école de Bully : suppression du 1^{er} bâtiment avant mise en vente :

Mr le maire expose que pour pouvoir élargir les trottoirs devant ce bâtiment, dans le but d'améliorer la sécurité des piétons, il serait souhaitable d'abattre le 1^{er} bâtiment de l'école (ancien vestiaire) avant sa mise en vente.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- Accepte la démolition de ce 1^{er} bâtiment
- Décide de demander des devis pour estimer le coût de la démolition

Limitation de la vitesse sur certaines rues de la commune, en agglomération :

Mr le maire pense qu'il serait judicieux de mettre un panneau de limitation de vitesse à 30 km/h dans les entrées de chaque lotissement et un panneau « stop » rue des Hauts Vents.

Après en avoir débattu, le conseil municipal, par 13 voix pour, 1 voix contre et 1 abstention, décide :

- De mettre en place un panneau de limitation de vitesse à 30 au lotissement des Tourelles, lotissement le Diapason, lotissement le Moulin à Voide, et un panneau « stop » rue des Hauts Vents
- Décide de mettre en place un radar pédagogique Route de Vieux en agglomération et Route de Caen en agglomération

Trottoirs Route de Vieux : établissement du cahier des charges :

Mr le maire rappelle qu'afin de pouvoir réaliser les trottoirs Route de Vieux, il convient d'élaborer le cahier des charges. Celui-ci sera confié à la commission « Cadre de vie ». Mr Duhamel suggère que le projet pourrait être mis sur écran ou sur le site internet de la commune afin qu'il puisse être consulté par les habitants intéressés.

Traitement des réclamations et achat du « guide du voisinage » :

Il est décidé que les réclamation portées en mairie pour problème de voisinage seront renvoyées auprès de Mr Armand, conseiller municipal. L'acquisition d'une centaine de « guide du voisinage » va être faite.

Compte rendus de commissions :

Mr Robillard maire adjoint donne le compte rendu de sa dernière réunion de commission « Culture, Loisirs, Animations ». La commission a décidé de conserver le forum des associations. Elle souhaite créer un challenge « les trois villages » qui consisterait en des épreuves sportives, culturelles, ludiques... entre les trois communes. Le centre aéré se déroulera à Maltot dans les locaux de la garderie. Les prochaines « petites nouvelles de Feuguerolles » paraîtront en septembre. La commune sera à nouveau décorée pour Noël.

Mr Lallouet rend compte de la réunion du 18 juin au sujet du projet de station d'épuration avec mr Boutet de la société SA2E, la Police de l'Eau, l'Agence de l'Eau et les membres de la commission « assainissement ». Mr Boutet va proposer un projet qui sera présenté à la Police de l'Eau qui déterminera si les contraintes exigées sont remplies et le dossier recevable. Concernant les filières, les représentants de l'Etat semblent préconiser qu'une filière boue serait plus adaptable par rapport au type de rejet.

Questions diverses :

Néant

La séance est levée à 23h20.

Pour extrait, en mairie
Le 24 juin 2009

Le Maire, Gérard LE BARRON

Affiché le 24/06/09